

Maillage à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département
JULIUS AVANTI

VIE DES SOCIETES

330358

MASHATE

CHANGEMENT DE NOM

M. MASHATE (Soufiane), époux BOLIARDA, né le 29 janvier 1990 à SEFFROU, 31000, MAROC, demeurant 1 RUE DES PAQUERETTES, AVIGNON, 84000, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants MASHATE (Abdellah), né le 9 décembre 2014 à AVIGNON, 84000, FRANCE, MASHATE (Mayam), née le 1er janvier 2017 à AVIGNON, 84000, FRANCE, MASHATE (Zakarya), né le 14 décembre 2022 à AVIGNON, 84000, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir MASSAT.

ANNONCES LEGALES

330124



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFIÉ DU 1^{ER} MARS 2024, PORTANT OUVRETURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA CRÉATION DE LA ZAC DU JAS DE BEAUMONT SUR LA COMMUNE DE PERTUIS (84)

Autorisation environnementale relevant de l'article L.181-1 du code de l'environnement au titre de la législation sur l'eau.

Par arrêté préfectoral du 25 mars 2024, modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2024, il sera procédé pour le compte d'Angelotti Aménagement à une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 37 jours consécutifs, du 15 avril 2024 au 21 mai 2024 inclus.

Cette enquête portera sur :
la demande d'autorisation environnementale relevant de l'article L.181-1 du code de l'environnement au titre de la législation sur l'eau, concernant le projet de création de la ZAC du Jas de Beaumont sur la commune de Pertuis (84).

Au terme de la procédure d'enquête publique et des procédures y afférant, le Préfet de Vaucluse, autorité compétente au sens de la réglementation environnementale statuera sur la demande d'autorisation environnementale pour la création de la ZAC du Jas de Beaumont sur la commune de Pertuis.

Le commissaire enquêteur est Madame Jacqueline OTTOMBER MERIAN.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur internet à l'adresse suivante :
<https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-Publiques> en version papier ainsi que sur un poste informatique gratuit dans service urbanisme de la commune de Pertuis.

Le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous au 04 90 07 28 58 de 13h30 à 17h30.

Il est à noter que la mairie sera fermée le vendredi 10 mai toute la journée.

Le public pourra formuler ses observations :
- sur le registre d'enquête publique tenu sur le lieu de mise à disposition du dossier d'enquête ;

- par correspondance à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, enquête publique ZAC du Jas de Beaumont - Service urbanisme - impasse Jules Seguin, 84120 Pertuis,
- par registre dématérialisé sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5267>

Les contributions du public adressées par correspondance sont communiquées au commissaire enquêteur. L'ensemble des observations et propositions sont accessibles sur le site du registre dématérialisé.

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public au service urbanisme de la mairie de Pertuis - impasse Jules Seguin, 84120 Pertuis, aux dates et heures ci-après :

- le lundi 15 avril 2024 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 26 avril 2024 de 14h00 à 16h30,
- le mardi 07 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 21 mai de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions de Madame le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Pertuis sur internet aux adresses suivantes : <https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-Publiques>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

330263

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Portant sur le projet de Modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme
Commune de SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE**

Par arrêté n° 02-2024 en date du 04 mars 2024, le Maire de Saint Martin de la Brasque a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, de la commune.

Monsieur Jacques SUBE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête publique se déroulera en Mairie, 6 cours du Mont Liri, 84760 Saint Martin de la Brasque, pour une durée de 35 jours consécutifs, du LUNDI 15 avril 2024 à 08h30 au VENDREDI 17 mai 2024 à 16h30.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites et orales à la mairie les jours suivants :
- Le lundi 15/04/2024 de 08h30 à 11h30 ;
- Le jeudi 02/05/2024 de 08h30 à 11h30 ;
- Le vendredi 17/05/2024 de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique, et consigner ses observations et propositions sur le registre prévu à cet effet, ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse postale de la mairie ou par voie électronique à l'adresse courriel jsube84@outlook.com avec pour objet « Observations enquête publique - Commune de Saint Martin de la Brasque ».

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la mairie à l'issue de l'enquête pendant une durée d'un an.

Annonces légales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

330594

CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 11 AVRIL 2024, IL SERA PROCÉDÉ DU 6 MAI 2024 AU 5 JUIN 2024 INCLUS (31 JOURS CONSÉCUTIFS) À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AU LIEU-DIT « LE GRAND GÉAS », SUR LA COMMUNE DE CABRIÈRES D'AVIGNON (84220) ET LA DÉCLARATION DE PROJET POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE.

A cet effet, Monsieur Jean-Marie PATTYN, ingénieur territorial à la retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur (CE) et Monsieur Jean TARTANSON, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Le projet d'implantation de la centrale solaire photovoltaïque au sol est conduit par la SASU TENSOL 8.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet : Monsieur Paul THOMAS DESSÉSART – représentant la SASU TENSOL 8 – demeurant Ateparc de Faveas 88A, lieu-dit « plan de l'argue », 13130 FUYEAU – Contact : correspondant chargé de projet - Monsieur Mathias RIBEIRO - Tél : 04 88 90 56 89 – E-mail : mribeiro@energie.fr

Quant au responsable de la déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU, il s'agit de Madame la Maire de la commune de Cabrières d'Avignon.

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au CE par correspondance à l'adresse suivante :
Mairie de Cabrières d'Avignon (siège de l'enquête) – Service Urbanisme – avenue Jean Giono – 84220 CABRIÈRES D'AVIGNON, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers comportant notamment une étude d'impact, seront déposés et pourront être consultés en mairie (siège de l'enquête), aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h30) et seront également consultables sur le site web officiel de la Préfecture de Vaucluse :
<http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

Un poste informatique sera également mis à disposition en mairie de Cabrières d'Avignon pour consulter les dossiers en version numérique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

- Le lundi 06 mai 2024, de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),
- Le mercredi 22 mai 2024, de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 05 juin 2024, de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique).

Le public pourra formuler ses observations :

- Directement sur le registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de CABRIÈRES D'AVIGNON (84) ;

- Sur le site Internet dédié comportant un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5345> ;

- Par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5349@registre-dematerialise.fr

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le CE qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de Cabrières d'Avignon et à la préfecture de Vaucluse (consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/enquetes-publiques-r2584.html>).

Au terme de la procédure, le permis de construire pour construction de la centrale photovoltaïque au sol, comprenant un poste de transformation/livraison et constituée de 6500 panneaux avec-édification de clôtures à Cabrières d'Avignon, lieu-dit « Le Grand Géas » pourra être accordé ou refusé, au titre du code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la déclaration de projet avec mise en compatibilité du P.L.U. est Madame la Maire de Cabrières d'Avignon. La décision, qui pourra être adoptée au terme de l'enquête, sera délibérée en conseil municipal.

AVIS DE CONCOURS

330833



AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéennes organise un concours interne et externe d'Agent d'Exploitation Principal des Travaux Publics de l'Etat au titre de l'année 2024.

Les modalités d'inscription pour le concours sont disponibles sur le site internet de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéennes <https://www.dir.mediterranee-description-durable.gouv.fr/> (rubrique recrutement)

Attention les dossiers d'inscription doivent être déposés au plus tard le 24 avril 2024.

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES SUR

www.laprovence-legales.com



➤ SAISIE DE VOS ANNONCES
EN LIGNE



➤ PAIEMENT SÉCURISÉ PAR
CARTE BANCAIRE



➤ RÉCEPTION IMMÉDIATE DE
VOTRE ATTESTATION
DE PARUTION

Contact : avis@laprovence-legales.com | Tél. : 04 91 84 80 19

LaProvence

Contacts : 04 91 84 46 30 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovence.com/actualites/publics.com

APPEL D'OFFRES

330887



PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
ET CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE CONFORMÉMENT AUX ART. R.2123-1
ET SUIV. CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1. MAÎTRE D'OUVRAGE
Le GIE Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse dont le siège social est sis 22 allée Ray Grassi, 13008 Marseille, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 751 465 360, Agissant au nom et pour le compte de CDC Habitat Social, Société Anonyme d'Habitations à Loyers Modérés à Directoire et Conseil de Surveillance dont le siège social est sis 33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris et au capital social de 291 118 536 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 552 046 484,
Direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse – 22 allée Ray Grassi – 13008 Marseille

2. OBJET DU CONTRAT : Construction neuve de 23 logements collectifs avec parking souterrain NF Habitat HQE

3. LIEU D'EXÉCUTION : Résidence Les Ferrages de Saint Eloi – Boulevard du Vallat de la Chapelle – 13340 ROGNAC

4. MODALITÉS D'ATTRIBUTION : Contrat attribué en quatorze (14) lots séparés :

- LOT 01 / DÉSAIANTAGE - DÉMOLITION
- LOT 02 / VRD - TERRASSEMENTS
- LOT 03 / EPDS OUVRIRE - FONDATIONS SPECIALES
- LOT 04 / FANCHÊTE
- LOT 05 / MENUISERIES EXTERIEURES
- LOT 06 / SERREJARDIN
- LOT 07 / DOUBLAGE - CLOISONS - FAUX PLAFONDS
- LOT 08 / MENUISERIES INTERIEURES
- LOT 09 / REVÊTEMENT DE SOLS ET MURS
- LOT 10 / PEINTURE - NETTOYAGE
- LOT 11 / FLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
- LOT 12 / COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES
- LOT 13 / REVÊTEMENTS DE FACADES
- LOT 14 / ESPACES VERTS

5. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

- Durée prévisionnelle des travaux : 19 mois dont 1 mois de préparation
- Variantes libres interdites
- Pas de visite de site obligatoire mais reste conseillée
- Signature électronique du marché obligatoire pour le soumissionnaire désigné attributaire du lot
- Exigence de posséder des attestations nominatives sous-section 3 pour les personnels intervenants du lot 1
- Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) devront obligatoirement être chiffrées dans l'acte d'engagement et la DRPF des lots 5, 9, 11 et 12 (non conforme)
- Possibilité de négociations dans les conditions du RC
- Clause impérative d'insertion par l'activité économique

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Retrait du dossier de consultation :
Le dossier de consultation peut être obtenu à l'adresse électronique suivante : https://cde-ha.cdc-habitat.fr/?page=Entreprise.EnterpriseAdvancedSearch&AI_Cons&Id=855&orgAcronym=10H

Branche des candidatures et offres uniquement via le profil acheteur dans les conditions annoncées au RC.
Sélection des candidatures conformément au règlement de consultation sur les critères.

Capacités techniques et financières - CA deux fois le montant estimé du lot

Qualification - Qualifications exigées pour les lots 1 et 11 selon RC

Références similaires

7. CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et décrits au règlement de consultation :

- Le montant de la proposition : 40%
- Valeur technique de l'offre appréciée d'après le mémoire : 60%

8. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

15 mai 2024 à 13h00

9. DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : 05 avril 2024

330084

AVIS

LA DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'AIX-EN-PROVENCE

lanche une procédure d'appel à transfert et d'appel à candidatures pour l'implantation d'un défilé de tabac ordinaire permanent sur la commune de LAMOTTE DU RHONE 84840 (articles 15 à 18 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010).

PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION :
LA COMMUNE (hors zones interdites conformément à l'article 11 du décret : zones protégées, centres commerciaux et galeries marchandes attenantes)

1-APPEL A TRANSFERT :

Les débiteurs de tabac en exercice dans le département du Vaucluse peuvent transmettre ou déposer leur candidature sur papier libre à la direction régionale des douanes d'Aix-en-Provence du 29 avril au 29 juillet 2024.

Direction Régionale des Douanes d'Aix-en-Provence

Service Tabacs P.A.E.

6, Boulevard du Château Double

CS 80437

13098 Aix-en-Provence Cedex 2

2- APPEL A CANDIDATURE :

Dépôt des candidatures par signature et retrait du cahier des charges du 29 avril au 29 juin 2024 aux adresses suivantes :

*Mairie de LAMOTTE DU RHONE-100 place de la Liberté-84840 LAMOTTE DU RHONE

*Direction Régionale des Douanes d'Aix-en-Provence – 6, Boulevard du Château Double CS 80437 – 13098 Aix-en-Provence Cedex 2

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

RÉCEPTION DES CANDIDATURES SOUS DOUBLE ENVELOPPE CACHETÉE ET PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC DEMANDE D'AVIS DE RÉCEPTION AU PLUS TARD LE 12 AOÛT INCLUS À L'ADRESSE SUIVANTE :

Direction Régionale des Douanes d'Aix-en-Provence

Service Tabacs - P.A.E.

6, Boulevard du Château Double

CS 80437

13098 Aix en Provence Cedex 2

N.B : La procédure d'appel à candidatures n'est menée à son terme qu'à défaut de demande de transfert par un débiteur en exercice à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de publication de l'avis d'appel à transfert (article 12 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010).